

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 1876.

Budget de la Chambre pour l'exercice 1877.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION DE COMPTABILITÉ (1), PAR M. DE SMET.

MESSIEURS,

La commission de comptabilité, en exécution de l'article 83 du règlement de la Chambre, s'est livrée à l'examen des pièces comptables et du compte de la Chambre pour l'exercice 1874.

Le Budget arrêté dans la séance du 18 décembre 1873 s'élève à la somme
de fr. 660,817 25
Les dépenses étant de 569,392 49

il y a donc un excédant de fr. 91,424 76

Mais il y a lieu d'en déduire le montant de deux crédits grevés de droits en faveur de créanciers de l'État et successivement transférés de l'exercice 1874 à l'exercice 1875 par décisions de la Cour des Comptes des 11 janvier et 7 février 1876. 12,461 68

RESTE fr. 78,963 08

crédit qui doit être annulé comme excédant les besoins de l'exercice et auquel il faut ajouter le montant d'indemnités liquidées mais non touchées par l'ayant droit 1,693 12

soit un excédant des crédits sur les dépenses de 80,656 20

(1) La commission est composée de MM. TACK, président, DOHET, VAN CROMPHAUT, VANDER DONCKT, DE LAET, NOTHOMB et DE SMET.

La commission, à l'unanimité de ses membres, a approuvé le compte qui lui a été soumis par la Questure.

Elle a aussi adopté à l'unanimité le projet de Budget pour l'exercice 1877 s'élevant, conformément au libellé ci-après, à la somme de 666,331 francs, supérieure de fr. 3,728 75 au Budget de 1876. Cette majoration provient d'augmentations votées par la commission en vue de régulariser la position de quelques employés.

La commission de comptabilité a l'honneur de vous proposer l'adoption du projet de Budget s'élevant à la somme de 666,331 francs.

Le Rapporteur,

S. DE SMET.

Le Président,

P. TACK.



ANNEXE.

PROJET DE BUDGET POUR 1877.

ARTICLES.	LITTÉRAS.	NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDITS alloués pour 1876.	CRÉDITS proposés pour 1877.	CRÉDITS adoptés par la commission de comptabilité.	Observations.
Unique.	A	Indemnité des Représentants . . .	470,000	470,000	470,000	
	B	Traitement du greffier.	8,500	8,500	8,500	(¹) Y compris le chiffre de 150 francs attribué au litt. C dans la répartition du crédit ajouté au litt. D pour augmenter les petits traitements des litt. C, D, E.
	C	Traitement du chef du service sténographique et des sténographes.	(¹) 59,150	(²) 40,150	40,150	
	D	Traitement des employés.	(³) 55,625 49	(⁴) 57,897	57,897	
	E	Salaire des gens de service	(⁵) 7,326 76	(⁶) 7,784	7,784	(²) Augmenté de 1,000 fr. par suite de la nomination d'un sténographe au grade de chef du service sténographique.
	F	Achat de livres et de documents utiles aux travaux de la Chambre.	5,000	5,000	5,000	(³) Non compris le chiffre de fr. 819 51 c ^s , attribué aux litt. C et E dans la répartition susdite.
	G	Impressions pour le service de la Chambre	57,000	57,000	57,000	
	H	Fournitures de bureau, chauffage, éclairage, ameublement, entretien des bâtiments, reliures, menues dépenses	40,000	40,000	40,000	(⁴) Augmenté de fr. 2,271 51 c ^s , pour faire disparaître une anomalie dans les traitements de deux commis, donner un traitement à un mécanicien chargé du service des appareils du ventilateur de la Chambre et régulariser la position de trois messagers. (⁵) Y compris la somme de fr. 669 51 c ^s , revenant au litt. E dans la répartition mentionnée plus haut. (⁶) Augmenté de 439 francs, pour régulariser la position d'un aide-boute-feu et de deux hommes de service.
		TOTAUX	662,602 25	666,531	666,531	